

# Le Fœil *infos*

DÉCEMBRE 2021 | N°26



## 2022: Un bourg dynamique

p 12  
Médiathèque :  
poursuite des  
travaux



p 07  
Belle rentrée  
2021-2022



p 04  
Marylyn nouvelle  
Secrétaire  
Générale





## SOMMAIRE

> Édito	P 2
> État civil Maisons fleuries	P 3
> Conseil Municipal	P 4
> Budget	P 5
> Vie municipale	P 8
> École	P 12
> Associations	P 13
> Vie municipale	P 14

Directeur de la publication : Pascal Prido

Conception, réalisation et impression :  
RoudennGrafi

Ont participé à ce numéro :

Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER, Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylin LE MERCIER, Ludovic Le VAILLANT, Amandine PELTIER, Pascal PRIDO

Décembre 2021

## Fœillaises, fœillais, Chers amis

Nous voici déjà aux portes de l'hiver et les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Comme tous les ans, l'automne nous réserve quelques belles journées ensoleillées parmi d'autres parfois pluvieuses. La nature se pare de ses plus belles couleurs dont nous pouvons tous profiter.

Depuis quelques semaines, nous pouvons également profiter des services de notre commerce, situé dans le bourg, qui vient d'ouvrir à nouveau après une fermeture de près d'une année. Jennifer et Guy vous réservent le meilleur accueil, tant dans la partie bar que dans la partie restauration, qui devrait démarrer au cours de cette fin d'année.

Depuis cet été, un marché a vu le jour et a pris place dans notre commune. Ainsi, chaque dimanche matin, les commerçants sont heureux de vous faire découvrir leurs étals. Magaly propose des fruits et légumes, Karim des pizzas, Eric des crêpes et galettes, Vincent des fromages et Anne des produits alimentaires en vrac. Tous ces produits de qualité n'attendent que vous. C'est par vos visites et vos achats que ce marché perdurera. Alors, tous au marché le dimanche matin!!!

Cet été, le projet phare de notre mandature a également démarré. Les travaux pour la réalisation de la médiathèque devraient durer une bonne année, en fonction des disponibilités des matériaux. Nous devons donc avoir un peu de patience avant de pouvoir découvrir cet espace dédié à la culture, mais aussi lieu de rencontre et d'échanges pour tous.

Mais avant de terminer cet édito, je voudrais vous remercier pour la très belle confiance que vous m'avez témoignée lors des élections départementales des 20 et 27 juin derniers. Avec ma binôme Gaëlle ROUTIER de Plélo, nous serons et resterons présents à vos côtés, tout au long de ce mandat. N'hésitez pas à venir à notre rencontre lors de nos permanences que nous tenons chaque vendredi matin dans les 22 communes de notre canton.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et j'espère que vous aurez l'occasion de passer de bons moments en famille. Je vous donne rendez-vous en début d'année prochaine lors de la cérémonie des vœux.

*Le Maire  
Pascal PRIDO*

# ETAT-CIVIL



## NAISSANCES

- **Le 13 juin**, est née à SAINT-BRIEUC, Léa LAPORTE, fille de Damien LAPORTE et de Morgane ANDRE, rue Saint-André
- **Le 15 juillet**, est né à PABU, Martin ECOBICHON, fils de Julien ECOBICHON et de Pauline NICOLAS, Kerboho
- **Le 17 juillet**, est née à PLERIN, Amalia du MOULIN de la BRETECHE, fille de Xavier du MOULIN de la BRETECHE et de Emilie GUNO, la Touche Hello
- **Le 22 juillet**, est né à SAINT-BRIEUC, Loris TRECHEL, fils de Joachim TRECHEL et de Sabrina GENEST, Mauguérand
- **Le 19 septembre**, est né à PLERIN, Nyno LE TALLEC, fils de Kévin LE TALLEC et de Sabrine SIMOENS, Béchepée
- **Le 5 novembre**, est né à SAINT-BRIEUC, Martial BOUDER, fils de Alexandre BOUDER et de Betty COUZIC, Mauguérand
- **Le 14 novembre**, est né à SAINT-BRIEUC, Lucas LE COZIC, fils de Anthony LE COZIC et de Anaïs PHILIPPE, La Bruyère
- **Le 27 novembre**, est né à SAINT-BRIEUC, Elie LE GUELLEC, fils de Julien LE GUELLEC et de Gwendoline MARIE, Mauguérand
- **Le 28 novembre**, est né à PLERIN, Timothé BRUAND, fils de Mathieu BRUAND et de Malory SANGAN, La Gravelle

## DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- **Le 5 juillet**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Olivier TURPIN, 51 ans, Les Perrières
- **Le 4 août**, est décédé à PABU, Amar HADDAG, 60 ans, Kerboho
- **Le 12 novembre**, est décédé à QUINTIN, André LENOIR, 88 ans, rue de l'Ecole
- **Le 13 novembre**, est décédée à LE FOEIL, Nelly LE NEGARET, 55 ans, Kerboho
- **Le 15 novembre**, est décédée à SAINT-BRIEUC, Maryvonne HILLION, 89 ans, la Gravelle
- **Le 10 décembre**, est décédée à LE FOEIL, Nicole GUEGO, 76 ans, rue Saint-André

# URBANISME

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- GAEC DU QUILLIO d'EN BAS : extension stabulation et construction fosse, Le Quillio d'en bas
- Mme LE VACON Claire : construction maison individuelle, Les noisetiers
- M. et Mme PHILIPPE Vincent : extension maison, La Belle Fontaine
- Mme LE NEGARET Maelise et LE CERF Quentin : construction maison individuelle, Les Noisetiers
- Mme PRIDO Emmanuelle : rénovation maison individuelle, L'Epine
- M. et Mme REGEARD Benoit : construction maison individuelle, Les Noisetiers
- M. LUCAS Maxime : Extension garage et construction carport, Maupertuis
- EARL BRUAND : construction d'un jardin d'hiver, Lingloret
- M. PHILIPPE Christopher : extension maison d'habitation, La Vallée
- Côtes d'Armor Habitat : construction de 2 logements sociaux, Les Noisetiers
- M. HERISSON ET Mme GUILLOU : construction maison individuelle, Les Noisetiers
- M. NICOLAS Daniel : construction maison individuelle, les Noisetiers

## DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- M. PRAT Hugo : modification d'ouverture par la création d'une verrière, La Jaunaie d'en Haut
- M. NICOLAS Didier : installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture Mauguérand
- M. PADEL Aurélien et Mme PELTIER Amandine : création ouverture, La Brousse Joly
- M. BABILOTTE Jean-Marie : construction terrasse toit, Les Genêts d'Or
- M. PERON Mickaël : pose de panneaux photovoltaïques, Mauguérand
- M. GRAFF Christian : isolation thermique des murs extérieurs et ravalement, La Gravelle
- M. CORNET Roland : pose de trois velux, La Brousse Joly

# RECENSEMENT + 16 ANS

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

## S'est-il fait recenser ?

À cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

## QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

## POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre **convocation à la journée défense et citoyenneté**. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

## COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

### PAR INTERNET

- 1- Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants: pièce d'iden-tité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « Recensement, JDC et service national », ou dans la zone « Rechercher » tapez « recensement ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

### À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants: pièce d'identité et livret de famille.

BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT  
**C'EST OBLIGATOIRE**



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



# Secrétariat Mairie

## CLÉMENCE SIMONETTI

J'ai occupé le poste de secrétaire générale au Foeil durant 8 années avec beaucoup de plaisir.

Mon rôle consistait à appuyer le Maire et les élus dans tous les domaines d'intervention de la commune mais également à faire le lien avec les foellaises et foellais pour qui les agents présents en Mairie sont souvent les premiers interlocuteurs.

Il s'agit d'un poste ultra polyvalent et très riche de par la diversité de ses missions qui demande beaucoup de rigueur et de disponibilité.

De multiples projets sont sortis de terre durant ces quelques années et chaque inauguration est l'aboutissement d'un réel investissement et d'un travail multi-partenarial dont les élus sont les fers de lance. Le dernier gros projet en date est celui de la construction de la médiathèque et de l'espace jeunes, situés juste en face de la Mairie. Malgré mon départ, je me tiens régulièrement au courant de l'avancée des travaux et suis impatiente de voir le résultat final !



L'extrême polyvalence de ce poste induit aussi des contraintes, notamment le fait de se sentir isolée, parfois.

De mon côté, je mesure ma chance d'avoir côtoyé une équipe d'élus disponible, dynamique, motivée, extrêmement bienveillante et avec une réelle volonté de faire du Foeil une commune où il fait bon vivre.

J'ai également été accompagnée durant ces 8 années par une très belle équipe de professionnels présents à l'école, dans les différents bâtiments de la commune, en restauration ou encore sur la voirie. Il s'agit d'agents consciencieux, conscients de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer. J'en profite pour saluer leur implication !

**Je garderai un très bon souvenir de ce passage au sein de cette belle commune à laquelle je reste aujourd'hui encore très attachée.**

## ÉLODIE LIVACHE

A la suite d'une reconversion professionnelle et d'une formation aux métiers administratifs territoriaux au sein du CDG22 (Centre de Gestion), j'ai été recrutée dans le cadre d'une mission temporaire à la mairie de Le Foeil, pour le remplacement de Clémence SIMONETTI, Secrétaire Générale.

J'ai eu l'opportunité de travailler plus de trois mois au sein de votre commune ; ce qui m'a permis de faire la connaissance des foellais et foellaises qui ont été très accueillants.

Nathalie COSSON m'a aidée à prendre mes repères et a partagé ses connaissances sur la commune. Monsieur le Maire et les élus m'ont soutenue, conseillée sur les dossiers et m'ont accompagnée sur les projets en cours. J'ai également pu échanger et interargir avec l'ensemble des agents de la commune.

C'était une première, très belle et riche expérience professionnelle au sein de votre commune. J'en garderai un excellent souvenir. Je tiens à remercier Monsieur le Maire et les élus de m'avoir permis de tenir ce poste, et à Clémence de m'avoir passé le relais.

A bientôt peut-être !!!

## MARYLYN LE MERCIER

Je suis arrivée le 6 septembre 2021 pour remplacer Clémence SIMONETTI, partie en mai 2021 pour de nouvelles aventures en tant que Directrice du CCAS de la ville de Plérin.

Agée de 45 ans et habitant Lanfains, je suis mariée et mère de 3 enfants.

Recrutée pour mon expérience et ma connaissance du territoire, j'ai reçu un accueil chaleureux et bienveillant de la part des élus et des citoyens. J'ai trouvé une équipe communale dynamique et pleine de volonté pour vous rendre les meilleurs services.

Depuis mon arrivée, je m'approprie les projets en cours et souhaite rendre un service public de qualité. Impliquée au côté des élus pour promouvoir et développer notre petite collectivité qui a de belles ambitions, je reste à votre écoute et espère satisfaire vos demandes.



## Compte-rendu du Conseil Municipal

### DU 06 JUILLET 2021

Lors de sa séance du 6 juillet 2021, le conseil municipal :

Emet un avis favorable à l'approbation du dossier de d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

L'approbation du PLU a pour effet de créer des zones urbaines et des zones d'urbanisation future sur le territoire communal. Compte tenu du développement de la commune de Le Fœil, il semble opportun d'instituer un droit de préemption urbain sur toutes ces zones, ce qui permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels. Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement (article L 210-1 du Code de l'Urbanisme).

Un registre sur lequel seront transcrives toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie Le Fœil dont copie sera faite à Saint-Brieuc Armor Agglomération et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'instauration du droit de préemption urbain et du droit de priorité par Saint-Brieuc Armor Agglomération sur toutes les zones urbaines et sur toutes les zones d'urbanisation future du territoire de la commune Le Fœil.

Emet un avis favorable sur le fait que Saint-Brieuc Armor Agglomération soumette les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal Le Fœil, sauf ceux des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière conformément à l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU, la commune Le Fœil

souhaite l'instauration de la déclaration préalable pour l'installation de clôtures sur son territoire communal, hormis pour les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

En effet, une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété, mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage, qu'il convient de réglementer, d'autant qu'il est l'ouvrage immédiatement perceptible de la voie publique et susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, voire d'un quartier. L'absence de contrôle pourrait donc s'avérer dommageable pour les collectivités.

Approuve la convention de mise à disposition par la Mairie au Comité des Fêtes et Loisirs du Fœil d'une débroussailleuse à fléaux Honda RL 460. Mr LE VAILLANT présente la convention qui sera conclue pour une année, renouvelable deux fois à compter du 6 juillet 2021.

Approuve la convention de partenariat « Espace sans tabac » qui sera conclue pour une année, à compter d'octobre 2021, reconductible par tacite reconduction. Elle peut être résiliée à échéance moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

La commune s'engage à :

- interdire la consommation de tabac sur ces lieux suivant :
  - Rue de l'église et le parking,
  - Les abords de l'école, dans la rue de l'école et le parking,
  - A l'aire de jeux des petits en continu, Pendant les tranches horaires suivantes : de 7h à 9h, de 12h à 14h et de 16h à 19h
- faire apposer les labels « Espace sans tabac » à l'entrée de l'espace, de manière visible
- faire figurer dans la signalisation des espaces sans tabac la mention «Avec le soutien de La Ligue contre le cancer» accompagnée du logo de la Ligue
- faire parvenir à la Ligue l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur les dites espaces dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la présente convention

- faire figurer dans la communication de cette action la mention «Avec le soutien de la Ligue contre le cancer» accompagnée du logo de la Ligue

Approuve le projet de construction de la médiathèque présenté par Monsieur le Maire, et son plan de financement prévisionnel. Il autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du CT de Territoire et à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention concernant la construction de la médiathèque communale.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une médiathèque qui sera mutualisé avec l'espace jeunes avec la volonté de constituer un véritable pôle de référence sociale au sein du centre bourg.

Cet espace a pour objectifs de :

- favoriser l'accès de tous à la lecture publique,
- accueillir un nouveau public à travers la création d'un espace multimédia,
- offrir un lieu de vie, de lecture et de détente,
- devenir un vrai pôle culturel permettant l'accueil d'expositions,
- développer la mise en place d'activités et d'ateliers culturels spécifiques notamment en direction des plus jeunes et initier la mise en place d'ateliers en direction des adultes,
- développer les échanges intergénérationnels.

Le montant des travaux du projet de la médiathèque est estimé à 840 000 € HT.

### DU 04 SEPTEMBRE 2021

Lors de sa séance du 4 septembre 2021, le conseil municipal :

Décide le maintien de la subvention aux transports scolaires 2021/2022 à hauteur de 35 € par enfant scolarisé au collège ou au lycée, dès lors que les parents doivent régler la carte de transport. Cette aide sera versée directement aux familles qui en feront la demande auprès de la Mairie, au vu du listing fourni par le service transport concerné.

Il est nécessaire de fournir une photocopie de la carte d'identité de l'enfant, un RIB et la facture de la carte de transport (TUB).

# Conseil municipal

## DU 26 OCTOBRE 2021

### Lors de sa séance du 26 octobre 2021, le conseil municipal :

Décide de la cession à Côtes d'Armor Habitat de 2 parcelles d'une contenance totale de 790 m<sup>2</sup> pour la construction de pavillons locatifs sociaux (à 40€/m<sup>2</sup> selon les modalités du PLH de Saint-Brieuc Armor Agglomération).

Après étude et suite au dépôt du permis de construire par Côtes d'Armor Habitat pour la réalisation des logements aidés, cet organisme a décidé la création de deux logements au lieu de trois comme initialement prévus. Le Conseil Municipal valide la modification du Règlement Intérieur du Lotissement « Les Noisetiers » après obtention de l'accord des colotis au nombre requis.

Le terrain sera viabilisé par la commune pour assurer le raccordement individuel des 2 pavillons. Le service foncier de Côtes d'Armor Habitat se chargera de l'établissement de l'acte administratif et de la rédaction de la Convention avec la commune.

Le Conseil Municipal approuve également la vente du lot n°8.

Présente la nouvelle demande de subvention de l'Association Soins Coordonnés 22800 en date du 01/04/2021. Dr Christophe THEBAULT a été reçu en Mairie en tant que membre de l'Association pour faire une nouvelle présentation de l'Association Soins Coordonnés 22800 et répondre aux questions des élus, le samedi 4 septembre 2021.

Monsieur le Maire et Mme Françoise BRETON soulignent le travail accompli par cette association et les nombreuses actions mises en place, surtout pendant le COVID avec le centre de prélèvements. L'unité, recherchée par cette association afin de créer une cohésion de protocole de soins autour du patient, est remarquable.

Le Conseil Municipal, décide le versement d'un montant forfaitaire de 700€ pour l'année 2021 pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Le Maire s'engage à présenter devant le conseil, une nouvelle demande de subvention, si cette association réalise le recrutement d'un médecin par l'intermédiaire du cabinet de recrutement.

Valide les noms « Le Grand Gué » et « Impasse des Noisetiers » et autorise monsieur le Maire à prendre un arrêté de numérotation des voies.

Le numérotage des habitations facilite le repérage pour les services de secours. De plus, la régularisation des noms de rues doit faciliter la mise en place de la fibre et certains noms de rue sont actuellement inconnus du Service National des Adresses.

Autorise les travaux d'installation d'une borne de 4 prises de courant sur le parking de la mairie par le SDE22 pour les commerçants ambulants du dimanche matin. Ces travaux seront propriétés de la commune.

La Commune percevra une subvention d'équipement au taux de 20% du montant HT des travaux par le Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor. Les travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de mandat signée auprès du SDE22.

Autorise M. le Maire à signer les avenants N°01 et N°02 du Lot N°2. En effet, l'entreprise BIDAULT a présenté deux devis supplémentaires liés :

- à la découverte d'une cuve à fioul dans l'emprise de l'extension du bâtiment, qui nécessite de procéder un dégazage, vidage et remplissage en gros béton de cette cuve à fioul,
- le rebouchage d'une ancienne porte au R+1 façade Nord donnant sur l'extérieur.

## DU 30 NOVEMBRE 2021

### Lors de sa séance du 30 novembre 2021, le conseil municipal :

S'est vu présenter, par M. DAVID François, une nouvelle compétence de Saint-Brieuc Armor Agglomération en matière de « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) qui a pour objet :

- de répondre aux obligations réglementaires avec la définition des systèmes d'endiguement présents, des zones protégées et des niveaux de protection afférents ;
- d'analyser les problématiques d'inondation à l'échelle hydrographique sur les secteurs à enjeux prioritaires ;

- d'engager des programmes d'actions « milieux aquatiques » en fonction des enjeux du territoire.

Applique le temps de travail légal annuel de 1 607 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En effet, la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 est venue rappeler l'obligation d'appliquer les 1 607 heures annuelles. Ces règles doivent s'appliquer au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le protocole présenté a été élaboré dans le cadre d'une concertation et d'un dialogue social constructif, qui a donné lieu à plusieurs rencontres et réunions avec les agents et la commission du personnel, avec le souci d'engager une réflexion permettant le meilleur service rendu à la population. Le comité technique du Centre de Gestion des Côtes d'Armor ne pourra être consulté que le 02/02/2022 pour avis.

Adopte la nature et la durée des autorisations d'absence pour les agents de la collectivité, afin de répondre au cadre légal et répondre à la note d'information N°30 du 30/08/1982 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et la circulaire N°82-64 du 11/10/1982.

Approuve le linéaire de voirie communale à 47 230 mètres linéaires.

Adopte la reconduction, pour la période Janvier 2022 – Décembre 2027, de la convention de partenariat Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et ses 32 communes membres qui arrive à échéance au 31 décembre 2021. L'objectif de cette nouvelle convention est de permettre à l'ensemble des collectivités signataires de continuer à bénéficier des missions proposées dans le cadre du partenariat afin de répondre aux besoins en matière de production, d'actualisation, d'exploitation de l'information géographique, de développement de nouveaux outils, et aux besoins d'assistance et d'accompagnement au quotidien.

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune.

## Rentrée scolaire 2021-2022



Cette année, 85 élèves ont fait leur rentrée à l'école publique du Foeil, un effectif stable par rapport à l'année scolaire précédente. Côté équipe enseignante, c'est toujours Gaëlle Le Roux qui assure la direction, tout en ayant en charge la classe de grande section

de maternelle et CP. Elle est assistée des Atsem Diane Baling et Marie-Noëlle Raoult. Tout comme l'année dernière, Mme Cueff assure sa décharge de direction. Les Petites et moyennes sections sont encadrées par

Élise Larrieu, avec l'aide de Manon Lasseur. Virginie Hocquard s'occupe cette année encore des CE1-CE2. Samantha Rousselet, nouvelle arrivante dans l'équipe, a quant à elle en charge les CM1-CM2.

## Projets

Les axes de travail pour cette année, en lien avec le projet d'école, sont :

- Découverte de l'environnement naturel proche en lien avec le développement durable (Randonnées autour de l'école, nettoyage de la nature, s'engager dans une démarche de développement durable) et découverte de l'environnement culturel et historique du territoire local (sentiers, ruisseau...)

**Classe flexible** : Aménagement de la classe: espaces dédiés, matériel, mobilier divers qui s'adapte au besoin des élèves avec travail en petits groupes pour favoriser la différenciation et l'autonomie

Développer l'utilisation du numérique dans l'école: Expérimentation d'un ENT:ONE. Les classes de GS au CM2 sont engagées dans cet essai.

- Séance de cinéma pour toutes les classes
- piscine pour les élèves de la GS au CM
- Projet musique pour les PS MS avec l'intervention de Céline Gaudin, musicienne de St BRIEUC agglo.
- Balade(s) contée(s) pour les GS CP et projet de classe dehors tous les lundis quand la météo le permet.

**CE** : Projet «je fais mon cinéma»: les élèves vont concevoir un film d'animation.

Participation au concours «Non au harcèlement»

**CM** : Un projet choral sera organisé cette année avec le professeur du collège.

- Les CE CM ont participé aux ateliers de l'exposition «Moi et les autres» à Quintin; Ils ont travaillé sur l'importance de prendre en compte les différents points de vue pour comprendre une situation et sur le vivre ensemble.
- Accueil d'une illustratrice toute une journée à l'école (pour toutes les classes)



La classe d'Élise LARRIEU, assistée par Manon LASSEUR. PS (14 élèves) et MS (10 élèves).



La classe de Virginie HOCQUARD CE1 (10 élèves) et CE2 (8 élèves).



La classe de Samantha ROUSSELET CM1 (11 élèves) et CM2 (12 élèves).



La classe de Gaëlle LE ROUX (directrice de l'école) assistée de Diane BALING le matin et de Marie-Noëlle RAOULT l'après-midi. Elle est remplacée par Muriel CUEFF pour la gestion de la direction. GS (8 élèves) et CP (12 élèves).



Les élèves de l'école du Foeil ont pu bénéficier de six séances de poney.

# Associations

## Amicale laïque

Le bureau a été élu le 24/09/2021

Présidente: CLAIRE LE VACON

Président adjoint: NICOLAS GRALL

Trésorière: CINDY COLMAIN

Trésorière adjointe: GWLADYS GOUDE

Secrétaire: VIRGINIE LE GALL

Secrétaire adjointe: ÉMILIE LE SOLLEU

L'Amicale compte 17 membres cette année.

Diverses actions sont et ont été mises en place. Le repas à emporter préparé par TY TON a bien fonctionné. 196 cartes ont été vendues.

La vente de saucissons du mois de novembre est une réussite (794 saucissons de vendus soit 1080€ de bénéfice).

La vente de sapins de Noël est en cours avec le magasin POINT VERT de le Fœil et l'arbre de Noël se prépare pour le vendredi 17 décembre (sauf interdiction sanitaire).

*Pour l'année 2022, les actions prévues sont un repas à emporter tartines (19 mars), photos de classes (en avril), loto à Quintin (en mai) et la kermesse (26 juin).*

## Article EAF (Espoir Auto Fœillais)



Suite à la crise sanitaire nous avons dû pour la deuxième année consécutive annuler notre auto-cross ; les conditions d'organisation étant trop compliquées.

Les membres de l'association ont tout de même pu participer à une course à Pleyben, avec un triplé sur le podium en catégorie 1600m<sup>3</sup>, pour Rémy Grillon, Cyrille Kerbœuf et Vincent Le Potier.

Pour le championnat de Fol'Car, Quentin Le bail a fait son apparition en participant pour la deuxième année.

En championnat de Rallye-Cross, Stéphanie Loyer affiche de bons résultats avec la participation à 2 finales sur les trois courses courues et une 6<sup>ème</sup> place au rallye-cross de Kerlabo. Une bonne participation dans le monde du rallye-cross.

Nous espérons vous retrouver en 2022 pour une nouvelle édition. Tous les coureurs sont impatients de retrouver les circuits.

Nous vous souhaitons à tous de bonne fêtes de fins d'années et une bonne année 2022.

## Trail de Le Fœil organisé par le Comité des Fêtes et Loisirs



C'est sous une météo très ensoleillée que la 12<sup>ème</sup> édition du Trail et rando du Fœil a eu lieu le dimanche 17 octobre.

Sur le volet de la participation ; carton plein. Pour respecter la réglementation et la sécurité, 540 traileurs (ses) s'étaient engagés sur l'un des 3 circuits de 9, 15 ou 22 kms proposés. Les randonneurs, avec plus de 160 personnes, ont pu emprunter les traces du 15 kms du trail ou les 9 kms dans le bois de la Noé Seiche.

Cette édition s'inscrivait dans la 3<sup>ème</sup> épreuve du Challenge du Gouët au Lié 2021-2022.

L'association remercie tous les bénévoles qui ont oeuvré au bon déroulement de l'organisation, ainsi que les propriétaires qui nous laissent un droit de passage exceptionnel ce jour.

Place à l'assemblée Générale du Comité des Fêtes et Loisirs qui se déroulera le vendredi 26 novembre à 19h15.

## Repas annuel du CCAS

Le repas annuel offert par le CCAS a eu lieu le samedi 13 novembre à la salle du Tertre. 178 personnes ont été invitées à ce moment convivial, 70 ont répondu à l'invitation. Simone Kerboeuf née en 1932 et Théophile Gérod né en 1928 étaient les doyens présents au repas.

La doyenne de la commune est Louise Tréhorel née en 1922.

Pour les personnes âgées de plus de 80 ans ne pouvant assister au repas, un colis leur sera remis par les membres du CCAS avant les fêtes de fin d'année.



## Gym douce

Marylène Lozac'h, animatrice, intervient de nouveau chaque lundi de 14 h à 16 h, à la salle du Tertre, pour l'asso-ciation Gym douce.

« Il est question de gymnastique d'entretien et nous travaillons essentiellement les étirements et le renforcement musculaire », explique Marylène. Près de trente adhérents ont donc repris les bonnes habitudes, après de longs mois sans. Il est toujours possible de le rejoindre et de participer à deux séances de découverte. Pour ce faire, se présenter à la salle du Tertre le lundi à 14h ou à 15h, venir avec son tapis. Une cotisation annuelle de 55 € est demandée. Le passe sanitaire est obligatoire.

**Gym douce, contacter Jacqueline Allée, présidente, au 02 96 74 90 99.**



## Cérémonie du 11 Novembre

Le maire, les conseillers et les citoyens ont rendu un hommage aux combattants de la guerre 1914-1918, lors de la cérémonie de commémoration pour le 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre.

**Discours de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants 11 novembre:**

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

À la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes. La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté.

La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretenons-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.



# Vie municipale

## Atelier Graff

Dans le cadre de l'opération « La mer commence ici », Saint-Brieuc Armor Agglomération proposait des ateliers graff pour illustrer cette campagne dans 5 communes de l'agglomération. Le jeudi 12 août, se terminait au Foeil le cycle des ateliers animés par le graffeur Bertrand Keravis, directeur-fondateur du festival « Just Do Paint » et graffeur depuis 25 ans.

Si le thème de la protection et de la reconquête de la qualité de l'eau était imposé de par la campagne de sensibilisation, l'idée de la fresque a émergé des 5 jeunes participants pour montrer la connexion entre les avaloirs (bouches d'égout) et la mer, puisque tout ce qui part dans les avaloirs va directement à la mer. Il ne faut rien y jeter, ils sont réservés aux eaux de pluie.



En accord avec la commune de le Foeil, le site choisi a été le bowl du tout nouveau skate-park, tout juste inauguré. A la suite d'une séance de créativité fructueuse, Bertrand Keravis a fait le croquis que les jeunes artistes ont ensuite peint.

Une joyeuse fresque marine tapisse désormais le fond du bowl. Elle représente la mer remontant par l'avaloir avec en final des animaux marins. De quoi interroger skateurs et passants et rappeler le slogan « la mer commence ici ».

## Rencontre élus-jeunes : Espace Jeunes

Les élus de la commune souhaitent proposer avec la nouvelle médiathèque un lieu de partage et de rencontre intergénérationnel. Ainsi un espace jeunes de 52 m<sup>2</sup> est prévu dans ce nouveau lieu d'accueil. Afin qu'il réponde au mieux aux besoins et envies des jeunes qui le fréquenteront, les élus de la commission jeunesse ont souhaité construire ce projet avec eux en invitant les 160 Foeillais âgés entre 11 et 18 ans. 40 d'entre eux ont répondu présents à cette première rencontre qui s'est déroulée le 5 novembre en mairie.

Après la présentation du projet amorcé depuis quatre ans et dont les travaux ont démarré, les jeunes ont pu présenter leurs demandes. Ils souhaitent en faire un lieu convivial où se retrouver entre amis autour d'un baby-foot et/ou d'un billard, dans un espace canapé avec un bar ou distributeur de boissons, et un coin cuisine pour les goûters et les anniversaires, un espace pour visionner des films... Ils aimeraient que des tournois et des sorties, telles que bowling ou motocross, soient organisés. Les plus créatifs aimeraient pouvoir y trouver un espace artistique dans lequel ils pourront faire de la musique, du dessin, de la pâtisserie, du jardinage avec éventuellement la

participation d'associations qui pourraient proposer des animations. Ils souhaitent également que ce soit un lieu d'entraide où pourraient être proposés de l'aide aux devoirs, des projets pour aider les personnes en difficulté. L'ouverture de la médiathèque est prévue pour la fin d'année 2022, ce qui laisse une année complète pour donner naissance à l'espace jeunes. Des groupes de travail, composés de jeunes et d'élus, seront constitués prochainement pour poursuivre la réflexion.



# Inauguration de l'aire de jeux du 02 juillet 2021

Le 2 juillet dernier, plusieurs mois après la fin des travaux de l'aire de jeux et profitant d'un assouplissement des restrictions dues à la crise sanitaire, son inauguration a enfin pu être organisée. À la fin d'une journée au temps clément en ce début d'un mois de juillet pluvieux, environ 150 personnes étaient présentes pour assister à cet événement.

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Ronan KERDRAON, le Président du Pays de Saint-Brieuc, Thierry ANDRIEUX, ainsi que Gaëlle ROUTIER, Vice-Présidente du département des Côtes d'Armor déléguée au logement et à l'habitat ont honoré la commune de leur présence.

Inaugurer un tel équipement public est toujours un honneur et un bonheur pour les élus d'une commune, particulièrement pour une commune comme la nôtre. En effet, être en mesure d'offrir une telle aire de jeux au sein d'une petite commune rurale comme Le Fœil est extrêmement rare. Nos jeunes, nombreux dans notre collectivité, possèdent un droit à l'accès à des infrastructures qui correspondent à leurs envies et à leurs attentes. Depuis plusieurs mandats déjà, la municipalité a dédié une partie de son énergie à notre jeunesse. En effet, après la rénovation et l'agrandissement de l'école communale «les enfants d'abord», la réalisation du terrain de jeux pour les plus jeunes, voici l'aboutissement d'une étape importante pour la vitalité du bourg.

La construction de ce complexe est le résultat d'une réelle volonté de la municipalité d'offrir aux jeunes de notre commune et des alentours, un équipement sportif de qualité, ouvert à tous et en total accès libre. Ce projet a également été nourri par la commission jeunesse qui a travaillé durement et longuement.

À l'image de l'univers sportif qu'elle porte, cette aire de loisirs a été le fruit d'un travail collectif, où chacun a su apporter ses compétences. Comme souvent, la genèse de ce projet a débuté par une étape de brainstorming, de réflexion et d'introspection. Longtemps, l'équipe municipale a réfléchi sur les besoins de notre jeunesse, nombreuse sur la commune. Elle a mis en place et animé différents groupes de réflexions avec les jeunes du Fœil. Mais il n'était pas simple de déterminer un périmètre avec précision, tant il semblait que tous les 6 mois une nouvelle génération prenait place et que les doléances étaient parfois contradictoires. Heureusement, tous étaient unanimes pour la construction d'un City-stade. Et nombreux également, étaient ceux qui exprimaient une envie forte de glisse, quel que soit le type de réalisation. Afin de nourrir la réflexion, la commission est allée visiter le Pump-track de Plédran. Mais un équivalent n'était pas envisageable au Fœil, du fait d'un manque d'espace et aussi de la forte déclivité du terrain (9m de dénivelé en tout).

L'ADAC a accompagné la commission dès le début du projet, jusqu'au choix de l'AMO (ESSENS PAYSAGE de TRELAZE). Par son expertise, ESSENS PAYSAGE a proposé d'implanter un bowl. Au sein de l'équipe municipale, personne ne savait de quoi il s'agissait. Aussi, étonnement, stupéfaction et inquiétude ont été les premières réactions,

mais aussi intérêt et curiosité. La commission s'est donc mise au travail avec l'idée, dès le départ, d'y ajouter un skate-park, dans l'optique de répondre aux besoins de chacun, quelle que soit sa discipline de glisse, son niveau ou son âge.

Mais les contraintes du lieu étaient fortes et il a fallu beaucoup de ténacité et d'ingéniosité pour faire rentrer le projet dans l'emprise restreinte de l'espace potentiel.

Parallèlement à la réflexion technique, la commune s'est attelée au montage financier d'un tel projet. L'enveloppe budgétaire, quant à elle, a doublé entre les premières démarches et esquisses et le projet final. Ainsi le budget de cette réalisation est de près de 300 000€ dont 59 000€ de subvention Régionale accordée dans le cadre du Comité Unique de Programmation, géré avec brio par le Pays de ST-BRIEUC. Il est donc resté 240 000€ à la charge de la commune, qui correspondent aux travaux de terrassement et d'aménagement réalisés par l'entreprise EIFFAGE, basée à Yffiniac. Le City-stade a été réalisé par la société SDU. Toute la partie bowl et skate-park a été réalisée par la société ANTIDOTE de Bayeux, qui possède une grande expertise dans ce type d'aménagements. ANTIDOTE fait tout en interne, de la mise en place des cailloux jusqu'au talochage des bétons; ce qui fut loin d'être une partie de plaisir par des température de 30°C. Enfin, la partie paysagère faite par IDEEVERDE de TREDANIEL est venue finaliser le chantier.

Ce projet, qui est désormais une réalité concrète, est une parfaite illustration de ce que la commune souhaite pour notre jeunesse, tant pour le divertissement que pour la pratique sportive.

Le City-stade, de par sa fonctionnalité, permet aux jeunes de pratiquer divers sports collectifs tels que le football, le basket ou encore le hand-ball. Le bowl et le skatepark permettent à tous les amateurs de trottinettes, bmx, skates, de s'adonner à leur activité favorite.

En complément, la pratique du sport possède cette formidable vertu de participer au lien social, voire de l'initier. En effet, si ce terrain est une structure sportive, il est également un lieu de rencontres, d'échanges et de vie pour la jeunesse de notre commune. Certains s'y réuniront pour disputer des matchs acharnés, d'autres pour observer le spectacle et d'autres encore pour retrouver les amis, discuter ou lier connaissance.

Ainsi, cette enceinte est appelée à devenir plus qu'une simple structure sportive. Sa fonction est bien plus essentielle. C'est un nouveau lieu de vie, de rencontre pour notre commune, qui sera complété dans quelques mois par notre prochaine médiathèque, en cours de travaux juste à côté de l'espace de jeux.



## Travaux de la médiathèque

Depuis le mois de mai dernier, les maçons de l'entreprise BIDAULT sont à pied d'œuvre sur le chantier de la médiathèque. En ce début du mois de décembre, la maçonnerie est presque terminée et les joints de la façade sont actuellement en cours de réalisation.

L'entreprise NICOL est intervenue pour le désamiantage du bâtiment initial, en début de chantier.

Ensuite, l'entreprise BCO interviendra début janvier 2022 pour l'édification de la charpente pour une période d'environ 1 mois. L'entreprise FALHER interviendra sur le chantier début février au niveau du bardage et de la menuiserie aluminium extérieure, en même temps que l'entreprise PCM de serrurerie métallique. De son côté, l'entreprise DENIEL interviendra une fois la charpente terminée.

Tous les jeudis se déroule une réunion de chantier afin de faire le point sur l'avancement des travaux, en présence de l'architecte, du délégué aux travaux et des différentes entreprises qui interviennent sur le chantier.

A ce jour, tout se déroule bien, mais il est très important pour la commune de suivre de près l'évolution du chantier, et ainsi de pouvoir répondre rapidement aux différentes demandes des entreprises par l'intermédiaire de Philippe ROUSSEAU, délégué aux travaux.





## Mur du Presbytère

En lien avec le projet de la Médiathèque et de celui de l'aire de jeux, le grand mur du presbytère est en cours de réfection depuis la mi-octobre. C'est l'entreprise Montfort qui a la charge de ce chantier.

Le lierre avait pris beaucoup d'ampleur par endroit et certaines parties du mur ont été reprises à la base afin d'en assurer la solidité. Une fois terminés, ces travaux seront en parfaite harmonie avec les murs de la Médiathèque.

Le rejointoiement sera fait ultérieurement pendant une période plus clémente, afin de réaliser des joints propres et assurer un joli embellissement pour la commune et son patrimoine.



# Vie municipale

## Marché le Fœil



Début juin, Magalie Le Ray commerçante en fruits et légumes a installé son étal place de la mairie le dimanche, de 9h à 13h.

À partir de la mi-juillet, elle a été rejointe par Karim Bensalem de Rim-K pizzas (pizzas et hamburgers), Éric Gleyo d'Uzel qui confectionne des crêpes et galettes et Anne Tallec de Coquelivrac qui vend de l'épicerie alimentaire en vrac. Anne propose également des produits d'hygiène et d'entretien de maison et est présente un dimanche sur deux.

Depuis le 14 novembre dernier, Vincent Goriaux, fromager de Pontivy, est présent au marché et viendra le 2<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois.

## N.O.L.E.R.A.Y



Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, le bar du bourg a rouvert. Jennifer Goux et Guy Guillemin ont repris l'établissement familial en prenant la suite des parents de ce dernier. Après 9 mois de travaux, le N.O.L.E.R.A.Y vous accueille dans une ambiance cosy, avec une décoration chaleureuse inspirée de la série Friends.

Jennifer est passionnée depuis toujours par les métiers du service et de la restauration. Après de multiples expériences dans le domaine, cette jeune entrepreneuse a à cœur de développer l'activité de l'établissement en proposant des menus le midi (2 entrées, 2 plats, 2 desserts) à 13€90, des pizzas à emporter ou à déguster sur place, des cocktails, le tout « fait maison ».

Les jeux à gratter feront leur entrée courant Janvier.

### INFOS :

- Ouvert de 8h à 20h30 du lundi au jeudi, de 8h à 22h30 le vendredi et le samedi, et de 8h à 21h le dimanche.
- Tickets restaurant acceptés
- Compte Facebook/ Instagram pour suivre l'actualité de l'établissement



## KIT Végamax



Lumineux, fonctionnel, le kit Végamax est le feu de balisage idéal pour la sécurité de tous, dans le but de renforcer la signalisation du rond-point trop souvent ignoré.

Il est important que chacun d'entre nous prenne conscience que le rond-point situé au croisement de la rue Saint-Anne et de la rue Saint-André est un lieu particulièrement emprunté par tous véhicules et constitue de fait le lieu le plus à risque dans notre bourg. Le respect du code de la route est essentiel à la sécurité de toutes et de tous.

**Sécurité routière, vivre, ensemble...**

# « Rénovation », un dispositif sur mesure pour les locataires et propriétaires

Ce service public, mis en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération est un plan d'aides qui s'adresse aux ménages qui habitent ou louent un logement sur l'une des 32 communes de l'agglomération. Il est ouvert aux personnes qui souhaitent faire des travaux dans leur logement, investir et mettre en location leur logement, ou encore adapter leur logement au handicap et/ou à la vieillesse.

Après quelques questions sur votre situation et vos ressources, vous serez orientés vers le ou les partenaires qui pourront vous aider à optimiser vos travaux techniquement et financièrement. Les bénéficiaires seront accompagnés tout au long de leur projet par des conseil-lers de l'Espace Info Habitat.

Parmi ces différents dispositifs, le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) vise plus particulièrement les gens qui souffrent du froid dans leur logement et qui ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie. Ce dispositif est porté par SBAA, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Il est animé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) via son espace info-énergie. Le SLIME, par l'intermédiaire

des acteurs locaux, vise à identifier les ménages les plus modestes en situation de précarité énergétique. Dans un premier temps une visite gratuite à domicile est effectuée par un conseiller de l'ALEC afin d'établir un diagnostic pour identifier les causes de la précarité énergétique. Une seconde visite sera proposée aux ménages afin de présenter les conclusions du diagnostic, et de délivrer des conseils sur les bons gestes et les comportements à adopter pour le bon usage de son logement (ventiler les pièces d'eau comme la salle de bains, régler un thermostat, gérer ses abonnements...).

Un numéro unique: 02 96 77 30 70 / [infohabitat.sbaa.fr](http://infohabitat.sbaa.fr)

## TÉMOIGNAGE

Suite à l'acquisition d'un bien immobilier sur la commune, une jeune Fœillaise a entrepris la rénovation et l'amélioration énergétique de sa maison. Elle a donc fait la démarche de contacter espace info habitat de Saint-Brieuc Armor agglomération. Elle a ainsi pu bénéficier d'aides financières (aides à l'accession à la propriété, subvention pour une évaluation énergétique et prime aux travaux d'énergie) et de conseils de spécialistes de l'évaluation énergétique afin de déterminer les meilleurs dispositifs à mettre en place en fonction de sa maison et de son projet. Celui-ci s'est révélé être efficace en terme de gain énergétique, passant d'une étiquette G à une étiquette B. Pour faire face au coût financier d'une maison énergivore, des solutions existent, contactez espace info habitat.



LES AIDES DE L'AGGLO EN MATIÈRE D'HABITAT

## RÉNOVACTION

LOCATAIRES OU PROPRIÉTAIRES ?

Demandez une visite énergie gratuite !

?? Problème d'humidité

Trop froid Trop chaud ??

Factures trop élevées ?

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) vous informe et vous accompagne gratuitement.

02 96 77 30 70

NUMÉRO UNIQUE SUR LA RÉNOVATION + d'infos : [infohabitat.sbaa.fr](http://infohabitat.sbaa.fr)

La terre, la mer, l'avenir en commun

 SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

# Vie municipale



**Saint-Brieuc Armor Agglo&meration et l'association éhop s'associent pour révéler vos Supers Pouvoirs de covoitureurs !**

En complément de l'offre du réseau de transport de SBAA, le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo. Le covoiturage, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est de nombreux Supers Pouvoirs: moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic !

**Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans !**

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments. Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps !

## Comment devenir covoitureur ?

Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, votre collectivité est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique uestgo.fr. Avec eux, nous faisons le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous: éhop et uestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !

**Des questions ? Des hésitations ? Pour vous aider à sauter le pas,appelez éhop**

- au **02 99 35 10 77**
- ou sur [contact@ehopcovoiturons-nous.fr](mailto:contact@ehopcovoiturons-nous.fr)



**Convaincu-e ? Recherchez vos covoitureurs avec uestgo.fr, la plateforme publique et gratuite**

Ouestgo.fr vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules: covoiturage Domicile-travail, Evènementiel ou Solidaires. C'est vous qui choisissez votre covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

**Pas de solution de transport pour aller au travail ? Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30 - 12h30 / 14h - 17h**

Le service éhop solidaires vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

- au **02 99 35 01 56**

- ou sur [solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr](mailto:solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr)

Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre.

**Oui, on peut covoiturer en ce moment, dans le respect des gestes barrières**

On covoiture avec un masque (obligatoire pour les plus de 11 ans), 4 personnes maximum par voiture de 5 places et respect des gestes barrières, notamment l'aération régulière du véhicule. C'est à l'heure actuelle l'article 21 du décret 20-1310 du 29.10.20 qui fixe les règles en vigueur.

## SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES

La municipalité, lors du conseil municipal du mois de septembre, a décidé de porter à 35€ la subvention Transport Scolaire pour les collégiens et lycéens de la commune. Les familles concernées sont invitées à

produire en mairie un relevé d'identité bancaire, une pièce d'identité de l'enfant et la facture, justifiant les frais ou la copie de la carte de transport.

# Mobilités en milieu rural



Des solutions nouvelles pour se déplacer dans nos communes rurales. Les habitants invités à participer aux ateliers citoyens !

## UNE EXPÉRIMENTATION SUR 4 INTERCOMMUNALITÉS

La mobilité est essentielle pour réaliser les activités du quotidien... Mais dans les communes rurales, il est parfois difficile de se déplacer (dépendance à la voiture et coût d'entretien, déficit de solutions de transport, distance des services de proximité, etc.).

Face à cet enjeu, les intercommunalités de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération, s'associent et lancent une expérimentation visant à faciliter les déplacements en milieu rural et à construire des solutions nouvelles en réponse aux besoins quotidiens des habitants.

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération, cette expérimentation est lancée sur Quintin et ses communes voisines, Saint-Brandan, Le Fœil et Saint-Bihy.

## DES ATELIERS CITOYENS POUR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS ADAPTÉES AUX USAGES

Le regard des habitants est précieux, aussi la commune de Quintin invite ses habitants et ceux des communes voisines de Saint-Brandan, Le Fœil et Saint-Bihy, à participer aux ateliers citoyens proposés pour imaginer ensemble de nouvelles solutions de mobilités adaptées.

Le premier atelier aura lieu le 26 janvier à 18h30 dans les locaux de la salle des fêtes de Quintin, 4 rue de la Fosse Malard.

Vous habitez Quintin, Saint-Brandan, Le Fœil, Saint-Bihy ? Votre avis compte !

INSCRIPTION AUX ATELIERS : 02 96 77 20 29



## ALSH du mercredi

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Fœil a été créé en 2018.

Une équipe dynamique vous accueille à la garderie de l'école, tous les mercredis, en période scolaire uniquement, de 7h15 à 18h30.

L'équipe d'animation est constituée de :

- Marion (directrice et animatrice),
- Marie-Noëlle et Diane (animatrices)
- Manon (en charge de la sieste des maternelles).

Les enfants mangent au restaurant scolaire, où Franck, le cuisinier, prépare de bons petits plats.

Pour inscrire vos enfants, il vous suffit de retirer en mairie ou auprès de la garderie un dossier.

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au lundi 17h, plusieurs formules sont possibles.

Tout au long de la journée, l'équipe d'animation vous propose des activités diverses et variées; un fil conducteur est utilisé pour toute la journée. Le planning d'activités est affiché tous les vendredis à la garderie, cependant, vous pouvez aussi le demander en mairie.

Les animatrices vous proposent des activités manuelles, sportives, culturelles, de découverte, des sorties...



## Un espace sensoriel pour les tout-petits



Vous êtes parent, assistant maternel, ou encore garde à domicile ?

Les animatrices du Relais Petite Enfance de Saint Brieuc Armor Agglomération des antennes de Quintin et Ploec L'Hermitage, vous invitent à venir découvrir, accompagnés de jeunes enfants, « Bulle de douceur », un lieu de détente propice aux découvertes, à l'exploration motrice et sensorielle.

Il s'agit d'un espace d'éveil des 5 sens : jeux de lumières, jeux de matières, environnement relaxant et apaisant, musique, livres...

Ces ateliers seront proposés le jeudi 27, vendredi 28, samedi 29, lundi 31 janvier et mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à la Maison de l'enfance à Quintin.

Ils dureront entre 30 et 40 minutes avec un maximum de 15 personnes (adultes et enfants). Deux à trois créneaux seront proposés par matinée.

*Information et inscription auprès de Christelle Riou, animatrice du relais petite enfance de l'antenne de Quintin au 02 96 79 92 23.*

## Le relais petite enfance : lieu d'échanges, de rencontres et d'information

Le Relais Petite Enfance de Saint-Brieuc Armor Agglomération, antenne de Quintin, couvre les communes de La Harmoye, Lanfains, Le Fœil, Le Leslay, Le Vieux Bourg, Plaine Haute, Quintin, Saint Bihy, Saint Brandan, Saint Donan, Saint Gildas.

Christelle Riou, animatrice du relais, propose aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile, des rendez-vous individuels ou collectifs. Ce temps d'échange permet d'obtenir de l'aide dans la recherche d'un mode d'accueil, de se renseigner sur les métiers de la petite enfance, ou encore d'être accompagné dans la contractualisation avec un assistant maternel.

Christelle Riou propose également des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis chez les assistants maternels

ou des gardes à domicile. Ces ateliers sont aussi ouverts aux familles avec des enfants de moins de 4 ans. Ils ont lieu sur différentes communes selon un planning établi au trimestre.

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/petite-enfance-et-famille/etre-accompagne/le-relais-petite-enfance-rpe>

**Contacts :** 02 96 79 92 23 / rpequintin@sbaa.fr

**site SBA**A

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/petite-enfance-et-famille>

# *Planning des ateliers Relais Assistance Maternelle*

## **POUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022**

**POUR CHAQUE COMMUNE,  
LES DATES ET LIEU ENVISAGÉS SONT:**

### **PLAINE-HAUTE**

Salle de jeux de la maison des loisirs : mardis 4 et 18 janvier ; mardi 22 février ; mardis 15 et 29 mars

### **SAINT-BRANDEAN**

Salle 3 de la salle polyvalente : vendredi 14 janvier ; vendredis 4 et 18 mars ; vendredi 1<sup>er</sup> avril

### **LE FŒIL**

Salle annexe de la salle des fêtes: mardi 25 janvier ; mardi 22 mars

### **LANFAINS**

Salle des fêtes : jeudi 20 janvier; jeudi 24 février ou 3 mars ; jeudi 7 avril

### **SAINT-DONAN**

Salle annexe de la salle des fêtes : mardi 11 janvier ; mardi 8 mars



## **Déploiement de la fibre**

Promis depuis de nombreuses années, le déploiement de la fibre sur notre commune est enfin une réalité. La promesse de MEGALIS, (la fibre pour tous en 2017 pour les communes concernées sur la 1<sup>ère</sup> tranche) était sans aucun doute une utopie. Cette technique révolutionnaire pour les abonnés qui n'ont pas ou pratiquement pas de débit, devait leur permettre d'accéder au très haut débit grâce à un fil transparent pas plus épais qu'un cheveu. Malheureusement, le manque de main d'œuvre, la pénurie de fibre, la prestation inachevée des études, le manque de coordination avec l'opérateur historique ou encore dernièrement le manque de poteaux, nous ont fait prendre un retard considérable.

L'absence d'étude de charges sur les ouvrages de distribution électrique n'a pas permis la pose de la fibre sur ceux-ci; d'où parfois un poteau pour la fibre à proximité du poteau électrique, ou encore l'interdiction de se rapprocher des lignes électriques, complexifient également les choses. L'élagage des arbres était aussi

une contrainte importante pour le démarrage du déploiement. Merci aux propriétaires et aux exploitants agricoles qui ont fait le nécessaire. Mais nous devrons tous rester vigilants car la végétation repousse très vite...

Depuis fin septembre, les rallonges sont posées ou en passe de l'être sur les poteaux existants. La fibre devrait suivre les installations existantes en aérien, ou enterrées lorsque les gaines sont en état de recevoir de nouvelles installations. Lorsque les câbles en cuivre étaient posés en pleine terre sans gaine, il a été nécessaire de mettre en place de nouveaux poteaux. Il nous a fallu quelquefois faire preuve de pédagogie pour faire accepter un poteau supplémentaire à quelques-uns pour l'intérêt de tous. Le déploiement de la fibre est en cours de finalisation. Ainsi, à la suite du respect des délais administratifs, la plupart d'entre vous devrait pouvoir être raccordé au printemps prochain!!!

# Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est enfin approuvé sur notre commune.

En effet, 13 longues années auront été nécessaires à son élaboration. Ce document, qui régit les règles en matière d'urbanisme, de protection des zones agricoles, naturelles et économiques, est indispensable pour réguler la consommation de terres agricoles et définir les différents types de zonage.

Ce PLU, démarré en 2008 par Loïc LE NOANE et l'équipe municipale de l'époque, aura été le fil rouge de trois mandats successifs. Rien n'est jamais simple dans la rédaction d'un tel document qui engage la commune pour les 15 prochaines années, mais rien ne nous a été épargné non plus en termes de complexité administrative.

À la suite d'une première phase de diagnostic, il a fallu définir un objectif démographique pour notre commune; autrement dit, quelle part de nouvelle population notre territoire sera en capacité d'accueillir au cours des 10-15 prochaines années. Or, après une période faste au niveau des logements produits (+400 nouveaux habitants en moins de 10 ans au début des années 2000), le rythme s'est considérablement ralenti avec la crise financière de 2008, ainsi qu'une pénurie de terrain sur notre commune. Aussi, nous avons donc dû revoir nos perspectives, passant de +1,6 % à +0,6 %, soit 80 logements supplémentaires pour la prochaine décennie.

Le règlement graphique a donc été établi sur cette projection, avec l'objectif permanent de développement autour du bourg, afin de lui donner davantage de vie et faire en sorte que l'on puisse accéder à l'école, à la mairie, à la médiathèque, aux aires de jeux, au marché, sans la nécessité de prendre son véhicule.

Les futures zones où nous pourrons avoir de l'habitat ou une activité économique ont été réduites de 15 à 5 hectares. Ce règlement a également défini les zones agricoles ainsi que les zones naturelles ou forestière.

Il a fallu construire un autre règlement, administratif celui-là, pour chaque type de zone, qui détermine ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Ce règlement est à disposition de toutes et de tous en mairie ou sur le site internet de la commune. Il régit aussi bien les emplacements d'habitations que leur distance au tiers, que leur hauteur, mais aussi le type de clôture.

Ce document au service de l'urbanisme va donc être notre guide jusqu'à la mise en place du futur PLUI qui est son équivalent pour les 32 communes de notre agglomération. La finalisation de ce PLUI est prévue pour 2024 ou 2025.

## Le lotissement « Les Noisetiers »

Depuis le début de l'année, la vente des lots se poursuit et le lotissement communal connaît un véritable succès. Il ne reste plus que 4 lots disponibles.

Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées par un lot, n'hésitez pas à passer l'information. Il suffit ensuite de contacter les services de la mairie pour se positionner sur un des terrains libres.

